

COMMUNIQUÉ

VOTRE GOUVERNEMENT EN ACTION POUR LE RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE VOIES RÉSERVÉES

LONGUEUIL, QC, le 2 sept. 2020 /CNW Telbec/ - La ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M^{me} Chantal Rouleau, et le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, annoncent le lancement d'un premier appel d'offres lié au projet de Réseau métropolitain de voies réservées (RMVR). Il s'agit d'une vaste démarche qui s'inscrit dans le plan de décongestion afin de doter les grands axes routiers de la région métropolitaine de Montréal de corridors consacrés aux modes de transport pouvant remplacer l'auto solo.

L'appel d'offres vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude d'opportunité. Ce mandat permettra d'analyser les besoins des secteurs touchés et de proposer des solutions à implanter sur les axes ciblés, soit les autoroutes 13, 20, 25, 440 et 640 ainsi que la route 116. Élaboré de concert avec les instances municipales, le RMVR se maillera aux projets majeurs touchant les autoroutes 15, 19, 30 et la route 132 ainsi qu'aux autres modes structurants de transport collectif à l'étude. D'autres tronçons seront étudiés, au besoin, pour favoriser une meilleure connectivité du réseau.

Citations

« C'est une étape importante dans la concrétisation de l'ambitieux plan de décongestion pour la région métropolitaine que nous avons présenté en 2018. Ce nouveau réseau de corridors consacrés jouera un rôle central pour les déplacements dans la région métropolitaine. Il permettra des rabattements efficaces sur les réseaux existants et ceux en développement, tels que le Réseau express métropolitain (REM). Repenser les accès aux pôles d'interconnexion dans la région métropolitaine constitue une des priorités de notre gouvernement, et nous agissons aujourd'hui pour bâtir la mobilité de demain. »

Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

« L'annonce d'aujourd'hui démontre l'engagement de votre gouvernement à doter les banlieues de la région métropolitaine d'infrastructures de transport collectif intégrées qui permettent une desserte rapide de la population. À terme, le Réseau métropolitain de voies réservées deviendra un élément majeur pour décongestionner la métropole tout en favorisant la mobilité durable. »

François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie

Faits saillants

- Le RMVR est inscrit au [Plan québécois des infrastructures 2020-2030](#), dans la catégorie des projets à l'étude, sous le libellé suivant : « Voies réservées sur les autoroutes 13, 20, 25, 440, 640 et la route 116 - Région métropolitaine de Montréal - Bonification ».
- Le projet permettra de diminuer le taux de déplacements en automobile en solo dans la région métropolitaine de Montréal, conformément aux orientations de la [Politique de mobilité durable - 2030](#).
- Le RMVR est assujéti à la [Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique](#).

Liens connexes

Page Web du projet de [Réseau métropolitain de voies réservées](#).

Suivez-nous sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#).